CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

RAPPORT

FAIT

PAR MORAND,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES;

Sur la résolution du 18 messidor an 6, qui autorise l'administration centrale du département des Deux-Sèvres à disposer d'une portion de terrein dépendant du ci-devant château de Niort, pour y établir un jardin de botanique.

Séance du 22 fructidor an 6.

Citoyens Représentans,

Vous avez renvoyé à une commission, composée de vos collègues Tharreau, Annecy & Morand, l'examen d'une résolution du 18 messidor dernier. Cette résolution, prise

dans les formes constitutionnelles, autorise l'administration centrale du département des Deux-Sèvres, 1°. à disposer, pour l'établissement d'un jardin de botanique destiné à l'école centrale, de la portion de terrein comprise dans l'enceinte du ci-devant château de Niort, & désignée pour cet objet dans son arrêté du 17 nivôse dernier & dans le plan y annexé;

2°. A prendre, sur les fonds destinés aux dépenses locales des départemens, la somme de quatre cents francs pour les frais de cet établissement.

Deux questions principales ont fixé l'attention de votre commission : Quelle est la nature du terrein demandé ? quelle est l'utilité de l'établissement projeté ?

Le terrein que la résolution accorde à l'administration du département des Deux-Sèvres, est un espace d'environ soixante mètres de largeur sur deux cents de longueur, renfermé dans l'enceinte du ci-devant château de Niort. Inutile au trésor public, dans l'état actuel des choses, ce terrein ne peut être ni affermé ni aliéné sans les plus grands inconvéniens. Le donjon du château de Niort sert de prison & de maison de justice pour le tribunal criminel. Vous sentez, citoyens représentans, combien la sûreté publique seroit compromise si le terrein qui avoisine ce donjon & l'entoure presque de toutes parts, étoit entre des mains qui pussent favoriser l'évasion des prisonniers. Il seroit à desirer que toutes les maisons d'arrêt & les prisons fussent isolées comme celle de Niort : le service de la garde se feroit avec plus de facilité, la surveillance seroit aussi plus facile, & la société n'auroit pas si souvent à gémir sur les crimes qu'y commettent les scélérats que l'or corrupteur de leurs complices a soustraits à la juste punition qui les attendoit, en favorisant leur évasion.

Une considération non moins importante ajoute encore aux motifs qui viennent de vous être présentés. Le château de Niort est un poste militaire, dont l'utilité a été plus d'une fois reconnue durant les malheureux troubles

de l'Ouest, & qui peut, dans plusieurs circonstances, présenter encore les mêmes avantages. L'intérêt de l'État ne peut permettre l'aliénation d'aucune partie de cette enceinte; & la seule manière de la rendre utile, sans nuire au service, est de la consacrer, selon les vues de l'administration du département, à l'établissement d'un jardin de botanique & à l'étude des sciences naturelles.

C'est sous ce point de vue que le Directoire exécutif, dans son message du 9 messidor dernier, dont je vais vous donner lecture, vous propose d'envisager la demande de cette administration.

« L'école centrale du département des Deux-Sèvres, » fixée dans la commune de Niort, a besoin, dit-il, d'un » jardin de botanique. Il n'existe pas d'emplacement plus » convenable pour en former un, qu'un terrein compris » dans l'enceinte du ci-devant château de cette commune; » il ne pourroit être vendu sans de grands inconvéniens, » à cause de sa position, le donjon du ci-devant château » servant de prison & de maison de justice pour le » tribunal criminel. Des établissemens particuliers qu'on » laisseroit s'y former, fourniroient aux prisonniers les » moyens de s'évader; & d'ailleurs, il paroît prudent de » laisser toujours à la disposition du gouvernement, en » cas de besoin, la totalité de l'enceinte de ce château, » où l'on peut établir un poste militaire en état de résister » à un coup de main, ainsi que cela est arrivé dans la mal- » heureuse guerre de la Vendée. »

Votre commission, après s'être assurée que le terrein demandé par l'administration du département des Deux-Sèvres est de nature à ne pouvoir être vendu sans les inconvéniens les plus graves pour la sûreté publique, est passée à l'examen de la seconde question qu'elle s'étoit proposée.

Quelle est l'utilité de l'établissement projeté ?

Si l'utilité, ou plutôt l'indispensable nécessité d'un jardin de botanique près chaque école centrale, pouvoit être mise

en problême, la loi du 25 messidor an 4 viendroit bien vîte en donner la solution. Cette loi porte, article IV : « Dans tous les cas où les bâtimens des ci-devant colléges » seroient en trop mauvais état ou insuffisans pour y placer » les écoles centrales, *& où il n'y auroit pas de jardin*, » l'administration du département désignera le local le plus » convenable, & enverra au Directoire exécutif sa pétition » avec les plans, afin que le Corps législatif puisse statuer » sur sa demande. »

L'administration centrale des Deux-Sèvres, en désignant une portion du terrein de l'enceinte du ci-devant château de Niort pour l'établissement d'un jardin de botanique, & le Directoire exécutif, en vous invitant à approuver cette désignation, n'ont donc fait que mettre à exécution cette disposition de la loi du 25 messidor.

Mais ce n'est pas d'après ce seul motif que votre commission vous propose d'approuver la résolution que vous avez renvoyée à son examen; il en est d'autres aussi puissans, puisés dans la nature même de la science à laquelle est destinée le terrein dont il s'agit, qu'elle ne peut se dispenser de vous présenter. Peut-être ne jugerez-vous pas inutiles les réflexions qu'ils lui fournissent. Je n'abuserai pas, au reste, des momens que vous m'accordez; je me bornerai à l'énonciation de quelques principes que j'aurai peut-être dans la suite occasion de développer.

C'est aux sciences naturelles que nous devons nos plus précieuses ressources, l'aliment de nos arts & les soutiens de la vie humaine : c'est à la botanique en particulier que le sol de la République est redevable de la plus grande partie des productions qui l'enrichissent. Nous n'avions en France qu'un petit nombre d'arbres forestiers; nous en connoissons aujourd'hui tant d'espèces, graces aux courses & aux travaux des botanistes, qu'il suffit de répandre la science & le goût des plantations, pour que nos richesses surpassent bientôt nos besoins. Outre des règles certaines pour les semis & plantations, l'exploitation, le transport

& la conſervation des bois, la phyſique végétale nous a découvert dans ce ſiècle des moyens faciles de les durcir & des procédés non moins praticables pour les approprier, en les attendriſſant, aux différentes courbures des vaiſſeaux, de nos meubles & de nos conſtructions.

Chaque année, la Hollande nous vendoit une quantité prodigieuſe de planches, qu'on regardoit comme le produit d'un chêne particulier. La connoiſſance des couches ligneuſes & de la direction intérieure des fibres nous a appris que la beauté de ces planches, ſi agréablement marbrées, venoit de la différence de la coupe, & que le chêne de Hollande n'étoit que celui de France, autrement travaillé.

Il exiſte dans l'Amérique ſeptentrionale, un chêne que l'on y préfère à tous les autres pour la durée de ſon bois, & dont les progrès ſont en France plus rapides d'un tiers que ceux du chêne commun : chaque contrée du globe poſsède de même quelque végétal utile à notre patrie. La nature nous en a donné un grand nombre dont nous ne tirons pas tout le ſervice qu'ils ſont ſuſceptibles de nous rendre. C'eſt à la botanique, & particulièrement à la phyſique végétale, à diriger les opérations qui doivent augmenter nos richeſſes, en nous fourniſſant les moyens d'en retirer tous les produits poſſibles.

Je pourrois vous préſenter ici un tableau bien intéreſſant de toutes les découvertes précieuſes que nous devons, depuis un demi-ſiècle, aux travaux des botaniſtes : mais combien il en reſte encore à faire & à ſuivre dans le vaſte champ de la nature ! combien, dans l'étendue de la République, & ſur-tout dans les départemens ravagés par la guerre civile, de côteaux ſtériles à revêtir de bois, de forêts à repeupler, de plantes utiles à introduire dans les cultures !

La connoiſſance des ſciences naturelles eſt ſeule capable de vous enrichir de tous ces tréſors. Hâtez-vous de former un bon code foreſtier ; l'état des forêts vous en ſollicite depuis long-temps ; mais n'eſpérez pas que vos adminiſtrateurs foreſtiers vous aident jamais à faire la conquête des tréſors dont je

viens de vous parler, quelque sages que soient les lois que vous rendrez, s'ils sont étrangers à ces connoissances. En vain vous ordonnerez des plantations coûteuses, rien ne prospérera, tous vos soins seront perdus, la génération présente, comme la postérité, seront privées des travaux les plus importans, parce que la science ne les aura pas dirigés, parce qu'on aura semé ou planté dans un terrein des arbres qu'il n'adoptera pas, & que les localités, la nature, les rapports du sol & du climat avec les différentes essences des bois, auront été malheureusement ignorés.

L'administrateur forestier doit donc être instruit des meilleurs moyens de semer, de planter, d'entretenir, d'exploiter les arbres, & de rétablir ceux qui sont dégradés.

Il faut qu'il examine d'abord le bois dans son origine; qu'il connoisse parfaitement l'organisation des arbres, leurs espèces & leurs qualités; qu'il suive & étudie le cours de la sève, celui de la végétation; qu'il se fasse une étude des moyens de remédier à certains vices & aux maladies dont ils sont atteints, &, pour y réussir plus sûrement, qu'il s'applique à en rechercher, à en découvrir les causes.

Il faut encore, s'il veut que les travaux dont il est chargé soient couronnés du succès, qu'il fasse une étude également approfondie des différentes natures des terreins; qu'il choisisse avec discernement celui qui est le plus favorable à chaque espèce d'arbre qu'il veut y planter; qu'il indique & dirige toutes les opérations nécessaires; qu'il calcule les effets des différentes expositions, qu'il en considère les avantages & les défauts, & qu'il avise aux moyens les plus sûrs d'aider, de favoriser la nature ou de la redresser dans ses écarts.

« Si nos connoissances sur l'économie végétale étoient
» plus étendues, dit Duhamel, qu'il suffit de nommer
» pour qu'on sente toute la force d'une pareille autorité,
» nous raisonnerions bien plus conséquemment sur les moyens
» d'entretenir les plantes dans un état de vigueur. Les mé-
» decins parviennent à exercer leur art avec d'autant plus

» de ſuccès, qu'ils ſont plus inſtruits de l'économie animale. Quoiqu'on n'ait pas acquis jusqu'à préſent toutes » les connoiſſances qu'on pouvoit deſirer ſur l'économie » végétale, il faut cependant convenir que celui qui les » ignore eſt bien moins en état de conduire convenablement la culture des végétaux, que celui qui en eſt inſ- » truit.

» Je ſuis perſuadé, dit encore le même auteur, que » ſi la botanique étoit une ſcience plus familière & plus » répandue, on trouveroit dans les bois de Caïenne le » *quinquina*, & peut-être même des arbres équivalens à ceux » qui produiſent le *vernis* de la Chine.

» Il y a plus : ſi l'on cultivoit dans un autre point de » vue que celui d'un pur amuſement, les plantes étran- » gères, on pourroit peupler nos colonies de plantes agréa- » bles ou utiles qu'on auroit élevées dans nos ſerres. C'eſt » ainſi que le café a été établi dans toutes nos colonies ; » & combien d'autres plantes pourroient fournir, comme » le café, de nouvelles branches de commerce ? »

Repréſentans du peuple, nous devons regarder les préjugés & l'ignorance où ſont encore ceux qui s'adonnent à la culture des arbres, comme la cauſe du peu de ſuccès qu'ils obtiennent, & ce défaut de ſuccès comme la cauſe la plus immédiate de leur découragement & de la rareté des bois.

En multipliant, en étendant les connoiſſances ſur l'économie végétale, l'étude de la botanique diſſipera les préjugés & l'ignorance, ranimera le courage, relevera les eſpérances, excitera l'induſtrie & l'intérêt des cultivateurs, &, en remédiant à l'inſuffiſance dont nous ſommes menacés en bois de chauffage & de conſtruction, nous fournira de précieuſes reſſources pour notre marine, nos forges & nos ateliers.

L'égoïſme doit encore être rangé au nombre des cauſes de la diſette des bois, dont nous nous plaignons depuis plus d'un ſiècle ; diſette qui prend chaque jour un accroiſſe-

ment effrayant, & que les circonſtances actuelles ont conſidérablement augmentée par l'exploitation de tous les arbres épars, de tous les bois plus ou moins conſidérables, le défrichement de tous les bois taillis des domaines nationaux de première & de ſeconde origine.

L'égoïſme ne nous permet de voir que le moment préſent, que la jouiſſance qui le ſatisfait promptement; celle des bois qu'on a plantés paroît ſi éloignée à l'égoïſte peu inſtruit, la vie de l'homme eſt ſi courte, qu'il eſt rare qu'un propriétaire de fonds, ſe décide, par intérêt perſonnel, à ſemer ou à planter des bois, dès qu'il eſt parvenu à l'âge où communément il a la libre diſpoſition de ſes biens.

L'inſtruction viendra encore ici déſabuſer le propriétaire égoïſte, & le forcer, par ſon propre intérêt, à employer une partie de ſa fortune à contribuer au bien général de la ſociété. Elle lui fournira des moyens aſſurés de diminuer les dépenſes de ſes ſemis & de ſes plantations, de rendre profitables celles qu'il aura faites, de hâter ſa jouiſſance, d'aſſurer ſes profits, & de pourvoir efficacement à l'inſuffiſance ou au défaut de ſes autres récoltes.

L'inſtruction lui fera un calcul certain de l'accroiſſement annuel des bois qu'il aura ſemés ou plantés d'après les méthodes qu'elle lui aura enſeignées; elle lui calculera encore les revenus qu'il doit en retirer; elle lui fera voir enfin une reſſource aſſurée contre les revers de fortune qui arrivent tôt ou tard à un grand nombre de familles, dans les légers capitaux qu'il aura employés à la plantation & à la culture des bois.

Protégez donc, repréſentans du peuple, encouragez, étendez une ſcience auſſi précieuſe, une ſcience qui nous enrichit des tréſors étrangers, & nous enſeigne à utiliſer les nôtres; une ſcience, ſeule capable de nous donner de bons adminiſtrateurs foreſtiers qui puiſſent réparer les déſordres de nos forêts, les conſerver, les faire proſpérer & en augmenter la quantité: qu'elle devienne, par vos ſoins, par l'encouragement que vous lui donnerez, acceſſible

aux citoyens de tous les âges & dans toutes les positions de la société. J. J. Rousseau étoit déja parvenu à une époque de la vie où la mémoire commence communément à s'affoiblir, lorsqu'il se livra à l'étude de la botanique ; & cependant, quels progrès n'y a-t-il pas faits, & quels charmes n'a-t-il pas répandus dans tout ce qu'il a écrit sur cette matière ?

L'étude de la botanique ne présente rien d'abstrait : elle n'exige point qu'on soit sédentaire ; on peut l'approfondir en voyageant, en se promenant, & sans y consacrer un temps particulier. Elle convient également aux hommes de tous les états & de tous les âges ; elle peut être l'amusement favori de l'enfance & le plus doux délassement de l'âge mûr & de la vieillesse. Combien il seroit à désirer qu'on en inspirât le goût dans toutes les écoles ! goût salutaire qui rapproche de la nature, en rendant la promenade & la campagne plus agréables & plus intéressantes.

Voulez-vous, instituteurs, procurer à vos élèves des récréations instructives ? voulez-vous donner un nouvel intérêt à la loi qui vous fait un devoir de les conduire tous les décadis au chef-lieu de canton ? voulez-vous que l'ennui ne les suive jamais dans leurs promenades, & qu'ils y portent au contraire une gaieté constante, une infatigable activité ? voulez-vous vous assurer qu'ils ne se livreront pas à ces conversations frivoles ou licencieuses qui font trop souvent le sujet de leurs entretiens quand ils sont éloignés des yeux de leurs maîtres ? Voulez-vous enfin rendre leurs mœurs douce comme la nature ? . . . Enseignez-leur la botanique, ou, pour mieux dire, faites-vous un amusement de l'étudier avec eux. Il ne sera pas nécessaire de les engager à courir, à gravir les rochers, les montagnes, à franchir les fossés : la vue d'une plante nouvelle, le desir de l'examiner de près, l'ambition de s'en emparer (car la gloire de la découverte est accordée à celui qui la cueille), tous ces motifs, en excitant l'émulation & la gaieté, hâtent la marche & multiplient les sauts & les courses ; on

s'enfonce dans les taillis, à travers les buissons de ronces & d'épines; on se fraie un chemin avec autant de satisfaction que d'intrépidité; (il est si doux à tout âge de quitter, sans s'égarer, la route ordinaire & commune!) on marche, sans se plaindre, sur les souches tranchantes des arbres nouvellement coupés; on ne craint ni les branches de l'églantier sauvage, ni les piqures brûlantes de l'orties. Si l'on traverse un marais, on ne s'apperçoit, ni du froid, ni de l'humidité; c'est là qu'on doit trouver des plantes aquatiques! on court légèrement dans la vase & dans l'eau, pour acquérir un roseau, un jonc fleuri; & l'on monte avec plaisir jusqu'au faîte d'un arbre élevé, afin d'en détacher un lichen qu'on croit appercevoir pour la première fois.

C'est ainsi qu'avec un but & l'attrait du plaisir, on peut, sans exhortation & sans réprimandes, aguerrir l'enfance, l'endurcir à la fatigue, conserver sa santé, augmenter ses forces, son activité, l'instruire en l'amusant, lui donner un goût salutaire qui fait aimer la campagne, l'agriculture, & fournit, dans tous les temps de la vie, des occupations également douces, innocentes, & même utiles.

Je ne puis, citoyens collègues, avant de terminer ce rapport, me dispenser de saisir cette occasion de payer à l'école centrale du département des Deux-Sèvres, le juste tribut d'éloges que méritent les professeurs qui la composent, pour le zèle qu'ils ont mis jusqu'à ce jour à remplir les fonctions importantes de l'enseignement dont ils sont chargés, pour l'intérêt, pour l'attrait qu'ils ont su répandre dans leurs leçons, pour les heureux efforts qu'ils ont faits, pour les difficultés qu'ils ont vaincues à l'aide des soins paternels & de la tendre sollicitude de l'administration centrale pour former un pensionnat dont elle a organisé le régime, qui réunit aujourd'hui près de cent élèves, & qui sera peut-être dans la suite un des principaux prytanées de la République.

L'accueil favorable que vous avez fait au premier vo-

lume des essais de la classe de littérature de cette école, sera, pour le professeur qui la dirige & ses jeunes élèves, un encouragement précieux pour continuer à mériter vos suffrages.

Je me résume : l'école centrale du département des Deux Sèvres ne possède point de jardin de botanique; pour lui en procurer un, l'administration du département s'est conformée aux dispositions de la loi du 25 messidor an 4; elle a désigné un terrein qui ne sauroit être aliéné sans les plus grands inconvéniens pour la sûreté publique, & ne peut être utilisé que par la destination qu'elle vous a proposée. Le Directoire exécutif vous engage à accueillir cette demande.

Votre commission vous propose à l'unanimité d'approuver la résolution.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Premier jour complémentaire an 6.